

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-44

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

1) BARRY D'ISLEMADE, CAUSSADE, CAYLUS, GRISOLLES, MOLIERES, MONTBARLA, MONTJOI, MONTRICOUX, PUYCORNET, SAINT AIGNAN, TREJOULS, VILLEMADADE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE et COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 €HT**, et peut être portée à **35 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,
- pour l'extension de mairies :
 - 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
 - 15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 €HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BARRY D'ISLEMADE Réfection des menuiseries du logement du temple	7 720	7 720	-	24 %	<u>1 852 €</u>
2) CAUSSADE Réfection des enduits extérieurs de l'église du Colombié <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.03.07.	19 320	15 500	3 820	12 %	<u>1 860 €</u>
3) GRISOLLES Restauration des maçonneries extérieures du bas côté sud Eglise Saint Martin <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27.11.06. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	51 102	15 500	35 602	12 %	<u>1 860 €</u>
4) MOLIERES Restauration du beffroi de l'église de Molières	30 749 dont beffroi 18 046	15 500	2 546	18 %	<u>2 790 €</u>
5) MONTBARLA Remplacement de la porte d'entrée du logement au-dessus de la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 14.02.07.	2 644	2 644	-	45 %	<u>1 189 €</u>
6) MONTJOI Projet de rénovation d'un bâtiment communal place du Foirail <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	232 151	15 500	216 651	12 %	<u>1 860 €</u>
7) SAINT AIGNAN Travaux de grosses réparations à la Poste <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 13 623 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	29 123	15 500	13 623	31.20 %	<u>4 836 €</u>
8) TREJOULS Mise aux normes d'habitabilité d'un bâtiment communal <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 8 698 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	24 198	15 500	8 698	45 %	<u>6 975 €</u>
9) VILLEMADE Restauration de la toiture du bâtiment du presbytère et de l'ancienne Poste <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 08.03.07. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	40 339	15 500	24 839	18 %	<u>2 790 €</u>

2EME TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
10) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE Travaux à la maison des services publics - 2ème tranche	39 885	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> :Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.02.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT.				
11) PUYCORNET Restauration de l'église de Gibiniar-gues - 2ème tranche	38 064	15 500	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> :Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.02.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT.				

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
12) CAYLUS Aménagement de 4 logements communaux - Action Logement emploi	32 019	4 logements x 5 000 = 20 000		25 %	<u>5 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Avenant n° 3.					
13) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Réalisation d'un centre de formation dans des locaux existants	320 000	320 000	-	forfait	<u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2.					
14) MONTRICOUX Aménagement d'un logement communal - action logement-emploi	5 330	5 000 (1 logement)	-	25 %	<u>1 250 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Avenant n° 3.					

TOTAL.....67 842 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2007.....	800 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	170 330 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	67 842 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour...	238 172 €
Disponible.....	561 828 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-44

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

1) BARRY D'ISLEMADE, CAUSSADE, CAYLUS, GRISOLLES, MOLIERES,
MONTBARLA, MONTJOI, MONTRICOUX, PUYCORNET, SAINT AIGNAN,
TREJOULS, VILLEMADADE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY
DE LAFRANCAISE et COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 67 842 €;

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BARRY D'ISLEMADE Réfection des menuiseries du logement du temple	7 720	7 720	-	24 %	<u>1 852 €</u>
2) CAUSSADE Réfection des enduits extérieurs de l'église du Colombié <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.03.07.	19 320	15 500	3 820	12 %	<u>1 860 €</u>
3) GRISOLLES Restauration des maçonneries extérieures du bas côté sud Eglise Saint Martin <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27.11.06. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	51 102	15 500	35 602	12 %	<u>1 860 €</u>
4) MOLIÈRES Restauration du beffroi de l'église de Molières	30 749 dont beffroi 18 046	15 500	2 546	18 %	<u>2 790 €</u>
5) MONTBARLA Remplacement de la porte d'entrée du logement au-dessus de la mairie <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 14.02.07.	2 644	2 644	-	45 %	<u>1 189 €</u>
6) MONTJOI Projet de rénovation d'un bâtiment communal place du Foirail <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	232 151	15 500	216 651	12 %	<u>1 860 €</u>
7) SAINT AIGNAN Travaux de grosses réparations à la Poste <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 13 623 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	29 123	15 500	13 623	31.20 %	<u>4 836 €</u>
8) TREJOULS Mise aux normes d'habitabilité d'un bâtiment communal <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10.01.07. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 8 698 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	24 198	15 500	8 698	45 %	<u>6 975 €</u>
9) VILLEMADE Restauration de la toiture du bâtiment du presbytère et de l'ancienne Poste <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 08.03.07. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	40 339	15 500	24 839	18 %	<u>2 790 €</u>

- 2ème tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
10) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD QUERCY DE LAFRANCAISE Travaux à la maison des services publics - 2ème tranche	39 885	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> :Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.02.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT.				
11) PUYCORNET Restauration de l'église de Gibiniar-gues - 2ème tranche	38 064	15 500	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> :Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.02.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT.				

nouvelles demandes présentées dans le cadre de contrats de pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
12) CAYLUS Aménagement de 4 logements communaux - Action Logement emploi	32 019	4 logements x 5 000 = 20 000		25 %	<u>5 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Avenant n° 3.					
13) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Réalisation d'un centre de formation dans des locaux existants	320 000	320 000	-	forfait	<u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2.					
14) MONTRICOUX Aménagement d'un logement communal - action logement-emploi	5 330	5 000 (1 logement)	-	25 %	<u>1 250 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Avenant n° 3.					

TOTAL.....67 842 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,